

Le 4 juillet 2001

SD/SF - n° 01 – 11 057

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE
DE LA SÉANCE DE CONSEIL
DU 25 JUIN 2001**

L'an deux mil un, le vingt cinq juin à vingt heures trente, le Conseil municipal d'IS-sur-TILLE, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la mairie, salle du Conseil, sous la présidence de M. Michel MAILLOT, maire.

Présents : MM. MAILLOT, THIBAUT, Mme TERRIOT, MM. BAUJARD, BOLLET, GAUDÉ, GASNIER, GRELET, COLLET, Mmes BOURGEOIS, ROUSSELET, LETOUZEY, GIGON, MM. LÉON, DUCHAMP, Mmes BIGEARD, CORMILLOT, LEBEUF, M. TISSERAND, Mmes JEAUGEY, BRUNEL, M. CONSTANT, Mme SAUCY, M. DESBOIS et Mme FERBER.

Excusés : Mme DEMANGEON (procuration à M. THIBAUT) et M. MARCEAU (procuration à M. DESBOIS).

Mme JEAUGEY est désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 28 mai 2001 est adopté sans observation.

1 – Compte rendu des décisions prises par le maire

Le conseil municipal donne acte à M. le Maire du compte rendu des décisions qu'il a prises (conformément à la délégation qui lui a été conférée par délibération du 9 avril 2001) de ne pas exercer le droit de préemption urbain à l'égard de trois déclarations d'intention d'aliéner.

2 – Comptes de gestion 2000

Le conseil adopte, à l'unanimité, les comptes de gestion de l'exercice 2000 dont les résultats définitifs s'établissent globalement comme il suit, non compris les restes à réaliser :

- Budget principal :	
excédent de fonctionnement :	7 534 431,93 F
déficit d'investissement :	5 043 642,30 F
- Budget de l'eau :	
excédent d'exploitation :	536 382,70 F
déficit d'investissement :	1 628 837,30 F
- Budget de l'assainissement :	
excédent d'exploitation :	917 620,29 F
déficit d'investissement :	1 730 953,68 F

A la demande de M. DESBOIS, il sera transmis lors de la prochaine séance le détail des cessions de terrains correspondant au 1 288 500 F figurant à l'article 675 dans le compte de gestion.

A M. CONSTANT qui souhaite connaître l'évolution envisagée au niveau du budget de l'eau, notamment des travaux, il est répondu que des contrats vont être passés avec le Conseil Général de la Côte d'Or et l'Agence de l'Eau RMC en vue d'obtenir des subventions plus importantes.

3 – Comptes de gestion 2000 : affectation des résultats

Le conseil décide, à l'unanimité, d'affecter comme il suit les excédents de fonctionnement de l'exercice 2000 :

- Budget principal :

4 109 377,76 F à la section de fonctionnement pour consolider le financement de la Décision Modificative n° 1 ;

- Budget de l'eau :

536 382,70 F à la section d'investissement ;

- Budget de l'assainissement :

917 620,29 F à la section d'investissement.

4 – Bilan des acquisitions et des cessions immobilières : exercice 2000

Le conseil prend acte du bilan de la politique immobilière menée en 2000 et décide de poursuivre dans le même sens en saisissant toutes les opportunités qui s'offriront d'acquérir des terrains en vue de la réalisation de logements ou de la constitution de réserves foncières.

5 – Exercice 2001 : décision modificative n° 1 (DM n°1)

Mme TERRIOT présente le projet de décision modificative n° 1 qui porte pour l'essentiel sur :

- la reprise des excédents 2000 conformément aux affectations décidées précédemment ;
- l'ajustement de divers crédits de recettes et de dépenses du budget primitif ;
- le financement d'opérations nouvelles, notamment :
 - la réalisation d'aménagements de sécurité à l'école maternelle Matisse ;
 - l'aménagement d'un rond-point rue des Capucins.

Il est enfin souligné que malgré ces opérations nouvelles, l'emprunt communal de 2 500 000 F prévu au budget primitif 2001 sera réduit de 300 000 F.

6 – Exercice 2001 – budgets annexes de l'eau et de l'assainissement : DM n°1

Le conseil approuve, à l'unanimité, les projets de décision modificative n° 1 à apporter aux crédits de recettes et de dépenses des budgets annexes de l'eau et de l'assainissement.

7 – Aménagement de l'accès mairie – église avec rampe destinée aux personnes handicapées : approbation du dossier de consultation des entreprises (DCE)

M. GRELET informe le conseil que la rampe d'accès sera réalisée en béton balayé, afin de donner un ton pierre à l'ensemble.

Le conseil approuve, à l'unanimité, le dossier de consultation des entreprises établi par la Subdivision d'Is-sur-Tille de la DDE de la Côte d'Or pour les travaux visés en titre.

8 – Aménagement de l'accès mairie – église avec rampe destinée aux personnes handicapées : approbation de l'estimation prévisionnelle

Le conseil accepte, à l'unanimité, l'estimation prévisionnelle définitive des travaux d'aménagement de l'accès mairie – église s'élevant à 30 051,43 F HT, soit 5 479,25 euros.

9 – Communauté de communes : renouvellement de la demande de création

M. MAILLOT rappelle que le conseil, dans sa séance du 22 novembre 1999, a demandé à M. le Préfet de la Côte d'Or la création d'une communauté de communes en substitution de l'actuel SIVOM d'Is-sur-Tille ; compte tenu du récent renouvellement des conseils municipaux, il propose de renouveler cette demande.

A M. DESBOIS qui souhaite savoir si la municipalité envisage d'accorder une délégation à l'opposition dans le cadre de la communauté de communes, il est répondu que ce sujet sera traité en temps voulu et qu'il n'est aujourd'hui pas à l'ordre du jour.

Bien que favorables à la demande de renouvellement, MM. CONSTANT et DESBOIS s'abstiendront dans l'attente de connaître la position municipale.

M. LÉON regrette ce choix et rappelle qu'il s'agit là de prendre position pour ou contre la création de la communauté de communes, et non pour les éventuelles délégations accordées à l'opposition.

Le conseil renouvelle par 21 voix pour et 6 abstentions (élus d'Entrepreneurs Ensemble), sa demande de création d'une communauté de communes en substitution de l'actuel SIVOM.

10 – Passage à l'euro : constats de conversion

Le conseil autorise, à l'unanimité, M. le Maire à négocier et à signer les constats de conversion relatifs aux différents contrats de la commune.

11 – Service administratif : emplois occasionnels

Le conseil décide, à l'unanimité, la création de deux emplois occasionnels en vue d'assurer la ressaisie des données perdues suite à la « casse » du serveur informatique de la mairie.

12 – Contrat Temps libres : prolongation de la durée de la convention avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Côte d'Or

M. COLLET indique qu'en raison des nouvelles actions prévues durant la période estivale en direction des jeunes, il est nécessaire de demander la prolongation de la convention avec la CAF ; par ailleurs, cela permettra d'établir un bilan des actions mises en œuvre depuis 1998, date de départ de la convention.

Le conseil sollicite, à l'unanimité, la prolongation du contrat Temps libres pour l'année 2001.

13 – Secteur jeunes municipal : approbation des tarifs

M. COLLET souligne qu'en raison des nouvelles activités proposées aux jeunes durant l'été, il est nécessaire de mettre en place des tarifs qui permettront de fixer la participation des familles pour tel ou tel type d'activités.

Il est à noter que trois mini-camps à destination des 12 – 18 ans seront organisés par le centre social, pour le compte de la municipalité, la participation demandée aux familles tiendra compte des ressources du foyer et du nombre d'enfants à charge.

M. DESBOIS se fait confirmer qu'en ce qui concerne les communes extérieures, il ne sera pas demandé de participation municipale.

Le conseil approuve, à l'unanimité, les tarifs du secteur jeunes municipal qui seront applicables durant l'année 2001.

14 – Commune d'Is-sur-Tille / Centre Social Is-Marcilly : avenant n° 4 à la convention du 18 décembre 1997

Le conseil approuve, à l'unanimité, le projet d'avenant par lequel la commune confie au centre social Is-Marcilly l'organisation du mini-camps cités précédemment .

15 – Organisation d'un stage de musique à l'école primaire : convention d'occupation des locaux

Le conseil approuve, à l'unanimité, le projet de convention de mise à disposition des locaux de l'école primaire Anatole France du 2 au 6 juillet 2001, en vue d'organiser des stages de musique.

16 – Informations et questions diverses

A Mme SAUCY qui souhaite disposer du bilan financier du Festival des Mots Croisés 2001, il est répondu que ledit bilan sera communiqué dès sa transmission par l'association des Mots Croisés.

A ce sujet, M. BAUJARD informe qu'une réunion des villes en deux lettres est prévue le 3 juillet 2001 pour réfléchir sur la forme que doit prendre le Festival des Mots Croisés dans l'avenir.

M. THIBAUT souligne enfin qu'en sa forme actuelle, le Festival des Mots Croisés crée une vraie fête populaire.

M. GRELET confirme à Mme FERBER les raisons pour lesquelles les heures et les demi-heures ne sonnent plus à l'église St Léger ; un moteur pour actionner le carillon des heures a été commandé afin de remplacer le moteur existant cassé.

M. MAILLOT informe enfin des manifestations ci-après :

- ♦ la visite de l'espace Solidarité Famille le 27 juin 2001 à 17 h 00 ;
- ♦ la venue de M. PATRIAT, secrétaire aux PME et à l'Artisanat, à l'invitation du Club Entreprendre, le vendredi 29 juin 2001 à la salle de l'Orangerie à 19 h 15 ; ladite venue sera précédée d'une rencontre avec le conseil à 19 h 00 ;
 - ♦ le spectacle « Les Années Cinoches » le samedi 30 juin 2001 et le dimanche 1^{er} juillet 2001 à la salle des Capucins ;
 - ♦ les réunions publiques du SMOM à propos du tri sélectif, les 3, 4 et 5 juillet 2001 à la salle de l'Orangerie.

La séance est levée à 23 h 00.

Le président de séance,